

COVID-19 Recommandations pour la reprise des activités dans le secteur de l'imagerie médicale

Recommandations en date du 24 avril 2020

1. REPRISE DES ACTIVITES :

- Octroyer des rendez-vous pour les requêtes électives de priorité clinique A, B et C (1, 2 et 3) en favorisant celles en lien avec la trajectoire oncologique sans exclure les autres trajectoires.
- Évaluer les requêtes avec une date cible afin de déterminer celles qui doivent être faites et celles qui peuvent être reportées.
- Au besoin, prolonger les heures d'ouverture afin d'éviter le croisement de clientèle chaude avec celle qui est froide.
- Rediriger, lorsque la situation le permet, la clientèle vulnérable non symptomatique vers un laboratoire d'imagerie médicale (LIM) pouvant assurer le respect d'une zone froide et les consignes de prévention et contrôle des infections, pour que l'examen y soit effectué. Il en est de même pour la clientèle régulière non symptomatique.
- Pour les activités d'imagerie mammaire, se référer au tableau : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/cancerologie/>.
- Aucune reprise des activités de dépistage en cancer du sein pour le moment.

2. REPRISE DES INTERVENTIONS RADIOLOGIQUES :

- Reprendre progressivement les interventions radiologiques dites légères c'est-à-dire qui ne requièrent pas de la médication actuellement en pénurie* (*se référer à votre autorité hospitalière ou direction de LIM pour liste de médicaments en pénurie*), ni d'hospitalisation et ni de ressources humaines spécialisées telles que des inhalothérapeutes, des anesthésistes, etc. (ex. : biopsies, drainage).
- Pour les interventions lourdes qui nécessitent une anesthésie profonde ou générale, une hospitalisation ou des ressources humaines spécialisées, vous référer à vos comités de priorisation hospitaliers.